

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE TRAUBACH LE HAUT
Séance du 17 novembre 2020
N° 6/2020

Membres élus : 15
Membres en fonction : 15
Membres présents : 12 puis **11 à partir de 20H45**
Absents : 3, puis **4 à partir de 20H46**
Procuration : 1

L'an deux mille vingt, le dix-sept novembre à 19H30, le Conseil Municipal de TRAUBACH-LE-HAUT s'est réuni en séance *ordinaire*, à la Salle communale, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 9 novembre deux mille vingt.

Sont **présents**, sous la présidence de **Monsieur Pierre RINNER, Maire** :

Les Adjoints : Mme FREYBURGER Nathalie, M. BRUNGART Patrick, M. JOUVENCEAUX Jérôme

Les Conseillers :

M. BRUNGARD Olivier, M. FREYBURGER Christian Léon, M. FREYBURGER Didier, M. HUSSER Julien, M. MEYER Damien, M. MEYER Stéphan, M. SCHLIENGER Jacques, Mme RINNER-SORTINO Fabienne

Absents : M. FREYBURGER Christian Léon absent à partir de 20H45, Mme ENAY Christelle, Mme NOBREGA Christelle, Mme WELTERLIN Marie

Procuration : Mme NOBREGA Christelle donne procuration à M. RINNER Pierre

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H41.

En application des articles 2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme SCHMITTLIN Joëlle, adjoint administratif, est désignée secrétaire de séance.

POINT 1. – Approbation du compte rendu du CM du 7 juillet 2020 et du 10 juillet 2020

Le Procès-verbal de la séance du 7 juillet 2020 a été diffusé à l'ensemble du Conseil Municipal. Il n'appelle aucune observation et est approuvé **à l'unanimité**.

Le Procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 a été diffusé à l'ensemble du Conseil Municipal. Il n'appelle aucune observation et est approuvé **à l'unanimité**.

POINT 2. – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

a) CC Sud Alsace Largue : rapport annuel 2019 du service produits résiduels

Monsieur le Maire présente le Rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, réalisé par la CCSAL.
Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, n'a aucune remarque particulière à formuler et **l'APPROUVE à l'unanimité**.

b) CC Sud Alsace Largue : désignation des représentants à la CLECT – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Monsieur le Maire présente le rôle de la CLECT pour la CCSAL et pour ses communes membres.

VU la délibération N° C20200717q en date du 30 juillet 2020 demandant à chaque commune membre de désigner un membre titulaire et un membre suppléant faisant partie de la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées "CLECT " ;

Après discussion, le Conseil Municipal, désigne **à l'unanimité**, les délégués suivants faisant partie de la CLECT :

- RINNER Pierre, Maire, membre titulaire
- FREYBURGER Nathalie, 1^{er} adjoint, membre suppléant

c) S.I.A.E.P : approbation des statuts

Exposé :

Le SIAEP de Traubach et environs, ne disposant que d'un règlement intérieur, la Sous-Préfecture a demandé d'élaborer des statuts.

Au cours de la séance du 16 juin 2020, le Comité Directeur du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Traubach et Environs s'est prononcé favorablement sur l'élaboration de ces statuts pour le SIAEP de Traubach et environs.

Décision :

Le Conseil Municipal de TRAUBACH LE HAUT

En application des articles L5211-1 et suivants du CGCT ;

VU l'Arrêté Préfectoral n°1-5616/IV du 4 janvier 1954 et l'Arrêté Préfectoral n°1-3643/IV du 27 juillet 1964 associant les communes de Gommersdorf, Traubach le Bas, Traubach le Haut et Wolfersdorf en Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable dénommé SIAEP de Traubach et Environs.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** les statuts du SIAEP de Traubach et Environs tels qu'annexés.

**d) Brigades Vertes (Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux) :
modification des statuts**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux, rappelant que la Commune adhère à la Brigade Verte et que les statuts ont fait l'objet d'une modification le 30 septembre dernier lors de la tenue de la dernière réunion du Comité Syndical.

Il a ainsi été proposé au Comité Syndical, lors de cette séance, la modification des statuts actuels, qui ont été acceptées, qui portaient sur la modification de l'adresse du siège.

Article 4 : Siège du Syndicat

Son siège est fixé dans l'immeuble :

Situé 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 68360 SOULTZ

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes ou Groupements) adhérant au Syndicat Mixte de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur cette modification statutaire et à prendre acte.

Le Conseil Municipal de TRAUBACH LE HAUT, après délibération APPROUVE à l'unanimité les modifications statutaires ci-dessus.

e) TDF terrain antenne téléphonique : avenant au bail

Monsieur le Maire présente la nouvelle proposition de la société TDF, locataire actuel de la parcelle où est implantée l'antenne de téléphonie multi-opérateurs.

A compter de 2021 et jusqu'en 2028, un loyer annuel fixe de 5000 € + une majoration de 1.5% chaque année

A partir de 2029 et jusqu'en 2040, une nouvelle formule de calcul du loyer entrerait en vigueur composée d'une part fixe de 2000 €, et d'une part variable de 1800 € par opérateur en contrat commercial avec TDF et disposant d'équipements sur le site de Traubach le Haut.

Soit un montant de 5600 € (actuellement 2 opérateurs).

Le montant du loyer de cette nouvelle formule serait également réévalué de 1,5% par an.

Après discussion, le Conseil charge Monsieur le Maire de poursuivre les négociations avec TDF, afin d'obtenir les réponses aux interrogations qui subsistent.

POINT 3. – STATIONNEMENT et CIRCULATION

20H45 : départ du conseiller FREYBURGER Christian Léon

a) Circulation à l'intersection - rue du Réservoir

Monsieur le Maire présente la situation.

- Considérant la rue du Réservoir qui présente un angle droit avec une visibilité réduite (côté centre du village) ;
 - Considérant la nécessité de sécuriser la circulation des véhicules, afin de prévenir les accidents à cette intersection ;
- Il est donc proposé l'instauration d'un panneau "stop".

VU le projet présenté par Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** d'instaurer à cette intersection **un stop**, avec mise en place de la signalisation et de l'arrêté municipal réglementaires.

b) Stationnement du bus - rue du Réservoir

Monsieur le Maire présente la situation.

- Considérant la construction de plusieurs maisons neuves dans cette rue étroite, source d'augmentation de la circulation et du stationnement ;
- Vu le manque de visibilité au niveau du carrefour avec la rue de Masevaux (RD14 bis), lors des manœuvres du bus ;
- Considérant l'emprise du bus stationné au N°5, sur la zone réservée aux piétons (pas de trottoir);
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers (véhicules et piétons) de cette rue ainsi qu'une circulation la plus fluide possible ;

VU le projet présenté par Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DECIDE**

- d'interdire l'arrêt et le stationnement du bus au N°5 de la rue du Réservoir
- d'autoriser l'arrêt et le stationnement du bus sur l'emplacement prévu à cet effet à l'entrée du parcours Vita (rue de Masevaux)

L'arrêté municipal réglementaire sera également établi.

c) Stationnement des véhicules - rue des Ecoles

Le stationnement parfois anarchique de part et d'autre de la rue des Ecoles pose un problème de circulation des véhicules dans les 2 sens, et notamment des bus scolaires. De ce fait, il devient nécessaire d'optimiser et de réglementer le stationnement.

La commission "Entretien et Sécurité" sera chargée du projet d'amélioration du stationnement dans cette rue. Elle proposera au Conseil Municipal un projet courant du 1^{er} semestre 2021.

POINT 4. – TRAVAUX et ACHATS MATERIELS

Présentation de photos

a) Achats de matériels

Date	Description du matériel	Montant TTC	Société
27/06/2020	compresseur	119 €	SUNDGAU MATERIAUX 68210 Bréchaumont
août 2020 reporté en 2021	SP : achat d'un véhicule d'occasion type Renault Kangoo	8900.00 €	commune de JEBSHEIM 68320
04/09/2020	congélateur – salle des Fêtes	479.00 €	STEMMELEN 68210 Hagenbach
20/10/2020	souffleur	270.00 €	MOHN verts loisirs 68210 Dannemarie
23/10/2020	laveuse – salle des Fêtes	5602.80 €	ADELYA 67720 Hoerd

b) Travaux réalisés par les entreprises

Date	Description des travaux	Montant TTC	Société
04/03/2020	fourniture/installation 2 luminaires d'éclairage public – rue de la Chapelle	3139.73 €	BIHL Electricité 68210 Retzwiller
29/05/2020	fourniture/installation d'une chaudière à granules bois – presbytère <i>Ces travaux seront intégrés dans la convention intercommunale relative aux frais des bâtiments cultuels.</i>	23348.05 € dont 8852 € <i>de subvention DETR</i>	BILGER 68640 Riespach
10/07/2020	optimisation plateforme à déchets verts	7543.20 €	GH TERRASSEMENT 90100 Grosne
28/08/2020	déconnexion 3 fosses septiques + raccordement EU/EP – bâtiment annexe Mairie	6420.00 €	TPS 68270 Wittenheim
04/09/2020	reliure et restauration de registres d'état civil	2404.80 €	SAREL 68350 Brunstatt
26/09/2020	marquage routier	5105.28 €	INOTECHNA 68271 Wittenheim
23/10/2020	aménagement de l'entrée du chemin d'accès au parcours vita	8148.00 €	GH TERRASSEMENT 90100 Grosne

c) Travaux réalisés en interne par l'ouvrier communal et/ou les adjoints

Description des travaux
remplacement de barrières de sécurité – sis 54 rue Principale
vidange des cuves à fioul du presbytère avant l'installation de la nouvelle chaudière
installation d'étagères dans le local administratif des Communautés de Paroisse, au RDC du presbytère
installation d'un cidex rue du Réservoir
installation d'éclairage Led sous les cloches extérieures près de l'église

d) Travaux réalisés lors de la journée citoyenne du 26 septembre 2020

La journée citoyenne a réuni une trentaine de bénévoles qui ont effectué les travaux ci-après :
 élagage, constitution d'un parterre minéral au cimetière, nettoyage intérieur et extérieur de la salle des Fêtes, petits travaux dans la salle d'eau (SP), mise en place de signalisation à l'entrée du village, mise en place de panneaux d'information ONF aux entrées de la forêt communale.

e) Travaux non réalisés

En raison du Covid, l'enfouissement de la ligne à très haute tension dans le secteur "rues du Cerisier/des Prés/des Sources" a été reporté par Enedis

f) Travaux prévisionnels

Description des travaux
consolidation du mur – bâtiment annexe Mairie/SP
rénovation de 2 calvaires situés rue de Bréchaumont et chemin rural "Strangweg"
cimetière : réfection de l'allée principale côté rue de l'Eglise
cimetière : réalisation de l'accès PMR côté rue de l'Eglise
voirie rue des Vosges avec choix du maître d'œuvre en 2021
impasse Parisereck : suite vente d'un terrain constructible, aménagement/viabilisation de la zone
nids de poule à combler – ban communal
traçage des passages piétons
éclairage public : 40 points lumineux pour les rues Principale/Bréchaumont/Masevaux : devis en cours

POINT 5. – FINANCES et BUDGET

a) Budget primitif 2021 : autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que *jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

Le Conseil Municipal de TRAUBACH LE HAUT, après délibération

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020, à mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2021, dans la limite **du quart du montant des crédits d'investissement ouverts au Budget de l'exercice 2020.**

Sont concernés **les articles suivants** du chapitre 20 "immobilisations incorporelles" et du chapitre 21 "immobilisations corporelles"

ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	crédits ouverts BP 2020	montant autorisé avant vote du BP 2021
2051	Concessions et droits similaires	4000 €	1000 €
21318	Autres bâtiments publics	35 348 €	8837 €
2188	Autres immobilisations corporelles	7000 €	1750 €

b) Budget primitif : autorisation d'engagement des dépenses à l'article 6232 "fêtes et cérémonies" et à l'article 6257 "frais de réception"

VU le décret N° 2007-450 du 25 mars 2007 fixant la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques ;
VU l'instruction codificatrice N° 07-024MO du 4 mars 2007 ;

Il est demandé aux collectivités de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 "Fêtes et Cérémonies" et à imputer au compte 6257 "Réceptions", *pour la durée du mandat.*

Il est donc proposé de prendre en charge au compte **6232**, les dépenses suivantes :

- l'ensemble des **biens, services, objets et denrées divers** ayant trait aux fêtes et animations municipales (repas des aînés, repas associatifs, repas de Noël, fêtes scolaires...)
- les bouquets, paniers garnis et cadeaux offerts à l'occasion des grands anniversaires, des célébrations de mariage, des fêtes de fin d'année

- les articles funéraires à l'occasion des décès (personnel communal, élus, personnalités...)
- les fleurs, gerbes, cadeaux et fournitures diverses à l'occasion des cérémonies de commémoration (8 mai, 11 novembre), de vie paroissiale (messes, jubilés, fêtes patronales), journée citoyenne, Haut-Rhin Propre...
- les cadeaux pour le personnel communal, les élus ou des personnes (bénévolat) à l'occasion d'évènements ponctuels

Il est donc proposé de prendre en charge au compte **6257**, les dépenses suivantes :

L'ensemble **des biens, services, objets et denrées divers** ayant trait

- aux réceptions organisées par la municipalité (inaugurations, remise de médailles, vœux du Maire, réunions publiques, visites d'officiels et de personnalités...)
- aux réunions avec des organismes extérieurs (CC, syndicats...)
- aux réunions et repas des élus et du personnel communal

Le Conseil Municipal de TRAUBACH LE HAUT, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** et **AUTORISE à l'unanimité** les engagements de dépenses au 6232 "Fêtes et Cérémonies" et au 6257 " Réceptions " telles que présentées ci-dessus.

c) Etat financier

Monsieur le Maire présente

- un bilan des locations 2020 et 2021 de la salle des Fêtes avec la période Covid (pertes de recettes, annulations et remboursements)
- la situation budgétaire actuelle

Du fait de cette période Covid, les budgets des 2-3 prochaines années seront à gérer de façon prudente.

POINT 6. – URBANISME

a) Elaboration d'un règlement communal des constructions

- Considérant l'urbanisme en forte activité depuis quelques années dans la commune ;
- Pour préserver le patrimoine bâti en définissant des règles de construction, assurer la cohérence architecturale des zones constructibles et garder une cohérence avec l'habitat existant ;
- VU la loi locale du 7 novembre 1910 concernant les prescriptions de la police des constructions ;

Monsieur le Maire propose d'instaurer un règlement communal des constructions, en complément de la Carte Communale dont les prescriptions sont limitées au RNU.

La commission "Urbanisme" sera chargée de la rédaction du-dit règlement.

Elle proposera au Conseil Municipal un PROJET courant du 1^{er} semestre 2021, en collaboration avec le service ADS (Administration du Droit des Sols) du PETR du Sundgau.

Il sera ensuite soumis pour information et avis aux habitants pendant 1 mois, puis officialisé par arrêté.

Après délibération, le Conseil Municipal de TRAUBACH LE HAUT **approuve à l'unanimité** l'élaboration d'un règlement communal des constructions.

b) Création d'un bâtiment d'élevage de veaux à Balschwiller : arrêté préfectoral d'enregistrement

Par arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2020, Monsieur le Préfet du Haut-Rhin a procédé à l'enregistrement de la demande présentée au titre de la législation sur les ICPE, par l'Eurl HAEBIG, pour l'exploitation d'un élevage de bovins sur 2 sites à Balschwiller (68210).

Les dispositions de cet arrêté sont portées à connaissance du Conseil Municipal par Monsieur le Maire, **la commune de Traubach le Haut** étant concernée par l'épandage issu de cette exploitation. Pas de remarque particulière formulée.

c) Bilan de l'urbanisme 2020

Monsieur le Maire présente une synthèse de janvier à novembre 2020

- des demandes de Certificats d'Urbanisme, Déclarations Préalables de Travaux et Permis de Construire
- des terrains/maisons vendus ou en vente (vue d'ensemble sur plan)

POINT 7. – DIVERS

VIE DU VILLAGE et VIE MUNICIPALE

- ▶ Des paniers garnis seront offerts aux personnes âgées, en remplacement du repas de Noël annulé. Un courrier d'information leur a été distribué.
- ▶ Réunion de la commission "Communication" à prévoir, pour la rédaction du prochain bulletin communal.
- ▶ Site internet de la commune (Adéquation Web Hirsingue).

Monsieur le Maire présente au Conseil le visuel du futur site internet (en cours de construction), qui sera mis en ligne très prochainement.

AUTRES INFORMATIONS ET DEMANDES

- ▶ Le conseiller MEYER Damien constate un affaissement du mur situé vers le parking du foyer. Son éventuelle réparation fera partie d'un futur projet global de réaménagement du secteur foyer/presbytère.
- ▶ La gouttière de la grange sis N°1 rue Principale présente un danger pour la circulation des piétons sur le trottoir. Elle fera prochainement l'objet d'une signalisation appropriée par l'ouvrier communal.
- ▶ CCSAL et syndicats : bilan de la diffusion des informations aux adjoints et conseillers délégués
- ▶ Lecture d'un courrier de M. MULLER Raymond, 28 rue de Masevaux, relatif à la chute d'arbres du domaine public sur son domaine privé.
Le contrat Groupama n'assurant pas ce type de dégâts, Monsieur le Maire prendra contact avec l'agent ONF M. Grasser, afin de sécuriser de façon préventive les rues communales situées en bordure des zones boisées.
- ▶ Lecture de plusieurs courriers de MM. KLINGER René/SCHOENBERGER Gilbert, rue de l'Etang, concernant la restauration et la sécurisation de cette rue et de son pont. Un courrier de réponse leur a été fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H 49mn

TABLEAU DES SIGNATURES
POUR L'APPROBATION DU PV DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRAUBACH LE HAUT
de la SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2020

ORDRE DU JOUR :

POINT 1. Approbation du compte rendu du CM du 7 juillet 2020 et du 10 juillet 2020

POINT 2. Affaires administratives

- CCSAL : rapport annuel 2019 du service produits résiduels
- CCSAL : désignation des représentants à la CLECT
- SIAEP : approbation des statuts
- BRIGADES VERTES (Syndicat mixte des gardes-champêtres) : modification des statuts
- TDF terrain antenne téléphonique : avenant au bail

POINT 3. Stationnement et circulation

- Circulation à l'intersection - rue du Réservoir
- Stationnement du bus - rue du Réservoir
- Stationnement des véhicules - rue des Ecoles

POINT 4. Travaux et achats matériels

POINT 5. Finances et budget

- Budget Primitif 2021 : engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget
- Budget : engagement des dépenses à l'article 6232 "fêtes et cérémonies" et à l'article 6257 "frais de réception"
- Etat financier

POINT 6. Urbanisme

- Elaboration d'un règlement communal des constructions
- Création d'un bâtiment d'élevage de veaux à Balschwiller : arrêté préfectoral d'enregistrement
- Bilan de l'urbanisme 2020

POINT 7. Divers

Nom, Prénom	Qualité	Présent	Absent	Procuration	Signature
RINNER Pierre	Maire	x			
FREYBURGER Nathalie	1 ^{ère} Adjoint	x			
BRUNGART Patrick	2 ^{ème} Adjoint	x			
JOUVENCEAUX Jérôme	3 ^{ème} Adjoint	x			
BRUNGARD Olivier	Conseiller	x			
ENAY Christelle	Conseillère		x		
FREYBURGER Christian Léon	Conseiller	x	à partir de 20H46		
FREYBURGER Didier	Conseiller	x			
HUSSER Julien	Conseiller	x			
MEYER Damien	Conseiller	x			
MEYER Stéphan	Conseiller	x			
NOBREGA Christelle	Conseillère		x	procuration à RINNER Pierre	
SCHLIENGER Jacques	Conseiller	x			
RINNER-SORTINO Fabienne	Conseillère	x			
WELTERLIN Marie	Conseillère		x		